

Excursion hors de nos frontières

La Nouvelle Censière

La Nouvelle Censière au bailliage de Grandson.

La Nouvelle Censière, dont on trouve un excellent relevé sur la carte du Creux du Van au : 1 : 25 000, est riant plateau parsemé de clairières et de bois, piqué de fermes à toit d'argent, et plissé de vagues verdoyantes à remous de mélèzes, qui grassement s'étale au-dessus du Val-de-Travers, à la limite des Ruillières sur Couvet. Il comprend huit groupes de maisons éparses et un collège primaire entretenu par Vaud et Neuchâtel. Ce paisible territoire est longtemps contesté entre Neuchâtel et Berne, possesseur du Pays de Vaud auquel il est définitivement rattaché en 1717. Un recès de 1719 et une convention de 1828 achèvent de régler ces points.

J'ajoute qu'en annexe à son *District du Val-de-Travers*, Ed. Quartier-la-Tente a publié, en 1895, une carte de la Nouvelle Censière accompagnant une étude documentée et signée G. PP, faisant l'historique politique de cette région. Si cette étude que beaucoup liraient avec plaisir ne s'attarde pas aux propriétés privées, du moins mentionne-t-elle les diverses fluctuations de frontière et les procès auxquels elles donnèrent lieu. C'est ainsi que l'on a retrouvé notamment des bornes à croix de Savoie et à chevrons neuchâtelois au sommet du Chasseron et du Mouron.

Il est curieux d'observer que si l'on colorait sur un plan les actuels domaines neuchâtelois de cette région montagnarde vaudoise, non seulement toute la Nouvelle Censière, — district d'une douzaine de kilomètres de long sur un à deux de large, — devrait être teintée, mais encore divers territoires au sud, sur ce même plateau, dépendant de l'ancien bailliage de Grandson ou des communes de Romairon, Fontanezier, Provence, Concise ou Mauborget.

Quelle est la cause de cette plaisante migration de Neuchâtelois? Date-t-elle du temps où la principauté étendait ses ailes sur ces hauteurs d'élevage de bétail et d'industrie laitière? Les quelque vingt-cinq domaines neuchâtelois dont il s'agit, émaillés de lotiers, d'anthyllides, de poils de chien, de gentianes et de bruyères, ont-ils été achetés plus tard? Quand? Pourquoi? Par qui? Commençons notre promenade par le Soliat.

Le Soliat.

Croirait-on que le Soliat est alpage de cent génisses ? Ce pâturage gazonné d'alchémilles et de vératres, cette jolie métairie autour de laquelle s'encoublent de petits cochons roses, ce domaine à cheval sur cinq communes, — Noiraigue, Travers, Saint-Aubin, *Provence*, et



Vue récente du Soliat.

(Phot. Société Graphique, Neuchâtel.)

Montalchez, — appartient à des Neuchâtelois au XVIII^e siècle déjà, si j'en juge par les cinq ou six parchemin^s notariés que j'ai sous les yeux.

Avant 1814, en effet, partie de cette terre est entre les mains de Samuel Jeanneret, bourgeois de Neuchâtel, syndic de Grandson. Cette année-là, Jeanneret, représenté par François de Sandoz, seigneur de Travers, conseiller d'État et chancelier à Neuchâtel, vend les prés en question à Marianne-Charlotte de Pourtalès, née Petitpierre, veuve de Samuel-Henri de Pourtalès, pour laquelle agit son gendre Charles de Pury, maire de la Côte.

Six ans plus tard, en mai 1820, M^{me} de Pourtalès achète le pâturage voisin où se trouve sise la métairie du Soliat. La venderesse est Marie Pillichody, née de Sandoz, veuve d'un négociant d'Yverdon, fixé à Lyon, mais cette terre lui vient de sa famille à elle, les de Sandoz, du Val-de-Travers. Toute la partie des prés bordant le Creux du Van est comprise dans le transfert, ainsi que les bois d'alentour et quarante-cinq faux joutant les Grandes Fauconnières et les pâturages Roulet, Blanc, Montandon, Perrenod, Porret et Gacon. Cet acte est stipulé par P.-L. Jacottet devant les témoins Daniel-Henry Favarger, sautier, et Henry-Louis Borel, inspecteur aux denrées.



Le général Charles-Daniel de Meuron

en tenue de jeune officier au service de France. Acquéreur de divers domaines des Montagnes de la Nouvelle Censière ; né à Saint-Sulpice en 1738, mort à Neuchâtel en 1806.

(D'après le *Musée neuchâtelois*.)

Par-devant le notaire Guinchard — en 1828 — M^{me} de Pourtalès-Petitpierre achète encore plusieurs poses joutant la Baronne, à « honnête David feu David Perret, de Fresens », demeurant à Provence. Elle complètera en outre, en janvier 1829, ce beau mas par l'achat, — à Auguste Pillichody au nom duquel agit François de Ribaupierre, — d'un estivage de 23 vaches sur Provence, limité par les de Pierre, aux Grandes Fauconnières, les Boy de la Tour à la Baronne.

Samuel-Henri de Pourtalès, dont la veuve possède dès lors le Soliat que les actes appellent parfois le Jotteré, mort pasteur d'Engollon en 1810, ne laisse que deux filles. Le domaine aura donc peu de chance de rester longtemps aux Pourtalès. L'une de ces filles, Charlotte-Henriette, — épouse, en premières noces, de Jean-Jacques-François Vaucher, — possédera le Soliat qui passera ensuite (car elle n'eut pas d'enfant de son second mariage avec le maire Ch.-A. de Perrot), à Marie-Élise-Henriette Vaucher, femme du lieutenant de

ville et membre du Tribunal souverain, Frédéric-Eugène Terrisse. Cette dernière retient en 1877 l'ensemble du domaine par le rachat qu'elle fait de sa part à sa sœur, M^{me} Auguste de Montmollin-Vaucher. Le Soliat entrait donc ainsi dans la famille Terrisse qui le possède encore et y a fait de nombreuses améliorations. C'est depuis lors que l'on a construit le chalet neuf et ses écuries. Qui ne connaît les grandes citernes du Soliat dont le seau se balance au bout d'une verge équilibrée par un moellon, sa cuisine aux poutres noires et, un peu plus loin, sur le tertre, son taureau mugissant et qui vous regarde de travers? Qui n'a vu, au Soliat, les anciennes bornes armoriées rappelant les bisbilles du comte Louis de Neuchâtel et d'Othon de Grandson?

Le Mont ; Grandes et Petites Joux.

Passons à côté des domaines neuchâtelois de la Baronne, à M. Ch. Jeanneret, de la Rougemone, des Grandes Fauconnières, aux Pury-de Pierre, sur Travers et Provence, ou des Petites Fauconnières, sur Grandson, jadis en indivision aux Bethmann-Holweg qui les héritèrent des Rougemont de la Schadau, et qui appartiendront plus tard aux Vautier, de Grandson, et au notaire Duvoisin. Plus au sud se déroulent les tapis fleuris du Mont, de la Grande et de la Petite Joux, sur Provence, autrefois aux Du Pasquier-Perret, fabricants d'indiennes, à Cortaillod.

Par Louise Du Pasquier, épouse du docteur Sacc, des armées allemandes, lors du passage des Alliés en Suisse, en 1816, ces montagnes de 150 pièces de bétail, échoient à M^{me} Louis Bovet-Sacc, en 1859. Au décès de celle-ci, en 1885, elles entrent dans la famille de Perrot qui les détient encore, sauf le Mont, actuellement au syndicat d'élevage de Provence.

Marchons et dirigeons nos pas vers les Ruillières !

Les Ruillères.

La maison des Ruillères, dont dépend surtout sur Vaud un beau domaine de forêts et de prés jadis aux Guyenet, puis aux Sandoz-Travers, Pury-Sandoz, actuellement l'une des fermes et maisons d'été de M. André Contesse, de Couvet, montre depuis des lustres son immense toit en circonflexe émergeant d'un rideau d'arbres, et calé comme carapace sur ses murs blancs.

Elle semble dire « Bien sûr, c'est moi ; les années s'envolent et je suis toujours là... »

Des fenêtres de ses chambres à lambris, l'on voit Vers-chez-Sulpy. Qui croirait que se retrouvent dans un rustique salon, — en souvenir d'une journée de pluie diluvienne de 1805, peints à la main et de mémoire par le chancelier F. de Sandoz-Travers, M^{me} de Sandoz, le trésorier A. d'Ivernois, Louis de Pourtalès, Meuron, châtelain du Landeron, et César d'Ivernois, — tous les animaux de l'arche de Noé ? Si c'était comparaison symbolique, elle ne manquait pas d'esprit ? Pour remonter le moral de la société, César d'Ivernois y peint même le baromètre au « beau fixe » !

Mais, chut ! Point d'incursion en terre neuchâteloise ; franchissez à quelques pas la frontière en saluant trente vénérables frênes, planes, tilleuls et mélèzes et vous serez sur terre vaudoise, au collège de la Censière.

Vers-chez-Bordon, le Cernil-la-Dame, Pierrenod.

De la maison d'école, il faut suivre le chemin ondulé qui court Vers-chez-Bordon. C'est un domaine qui ne fait qu'un avec le Cernil-la-Dame. Ils se sont toujours tenus coquettement par la main et s'étendent jusqu'à la Poëta-Raisse. Leurs fermes sont sur Neuchâtel et prés et bois sur Vaud. Ce lot de 220 hectares dont la moitié est fermée au parcours du bétail, parce que belle forêt, a vu s'abattre 600 arbres lors du terrible ouragan du 23 février dernier !

Des bûcherons travaillent encore aujourd'hui sous ces frondaisons séculaires achetées, en 1801, à MM. von der Weid et de Reyff, de Fribourg, par un Neuchâtelais bien connu, né à Saint-Sulpice, Charles-Daniel de Meuron, général-major et chambellan de Sa Majesté, officier de grand renom qui, précisément cette année-là, prend sa retraite à Neuchâtel. C'est lui que la France charge, en 1781, de lever un régiment pour le compte de la Compagnie hollandaise des Indes. Il le conduit au Cap de Bonne-Espérance, puis à Ceylan. Peu après, son régiment passe au service d'Angleterre aux Indes ; le général comte de Meuron dont la vie mériterait d'être rappelée en détails, se distingue, en 1799, au siège de Seringapatam, dans le Mysore.

On raconte que lors de son ensevelissement au cimetière des Terreaux, la déflagration des salves tirées en son honneur au bord de sa tombe, disloqua le couvercle de sa bière. Les personnes présentes virent ainsi encore une fois apparaître le visage du général qui était propriétaire de la Grande Rochette et avait été en ville une des personnalités les plus en vue.

En 1806, au décès du général de Meuron dont le Musée de Neuchâtel conserve de nombreuses reliques groupées en une vitrine spéciale où se voient, entre autres, son uniforme, son chapeau de chambellan, son épée, ses écharpes de couleur et ses drapeaux, ses domaines passent à son frère Théodore de Meuron, allié Sergeans, puis à la fille de ce dernier, M^{me} Louis de Meuron, épouse du châtelain du Landeron, père d'Elmire de Meuron qui les transmettra par succession à M^{me} Ferdinand Du Pasquier-Meuron dans la famille neuchâteloise de laquelle ces terres, en majeure partie vaudoises, sont encore.

Il faut voir en passant l'intérieur de la fromagerie de Vers-chez-Bordon, la plus moderne de toute la région, jeter un coup d'œil sur Mon-Lési par-dessus le Val-de-Travers et sur Pierrenod, tout proche, ferme à la famille Boy de la Tour, qui, le 2 octobre 1762, la met à la disposition de Jean-Jacques Rousseau. On y aménage un logement à l'intention de Jean-Jacques, qui ne l'habitera jamais, toujours à la recherche de séjours meilleurs. Tout au plus s'arrêtera-t-il à ce chalet au cours de ses excursions.

La *Statistique des Alpagnes de la Suisse*, éditée à Soleure (chapitre du D^r A. Jeanrenaud), ne situe plus guère à l'hivernage de Pierrenod — avec peu de bétail — qu'un cheval, qui peut être aussi un âne ou un mulet ! Quelle société appropriée ç'eût été pour Jean-Jacques en habit d'Arménien...

La Rondenoire, l'Abbaye et la Thormandaz.

En grim pant, en territoire entièrement vaudois, un raidillon dans le bois de Cernil-la-Dame, l'on atteint au sommet d'une houle de verdure une croupe délicieuse, la cote 1326, abritant au sud, dans une anse tranquille entourée de murets, l'estivage de la Ronde-

neire ou Rondenoire, célèbre dans tout le pays par ses sapins fabuleux. L'un d'eux, appelé « le sapin des 22 cantons », à cause de ses 22 cimes se séparant du tronc à 2 mètres du sol comme les branches d'un magique candélabre, était devenu, par vents et bourrasques, danger pour le bétail; il fallut l'abattre. Curieuse est l'histoire de sa fin; vendu 40 francs, il produit 45 stères! Le bûcheron qui s'en est porté acquéreur fait cependant une perte, son bois étant trop difficile à débiter! Il faudra six hommes, bras écartés, pour faire le tour du tronc d'un autre sapin mastodonte, trois fois centenaire, qui se dresse encore non loin de là...

De la ferme de la Rondenoire, sur la commune de Romairon, — d'abord au général de Meuron, puis aux de Pierre, aux Jéquier, aux Du Pasquier, des Neuchâtelois, — ferme au toit large et hospitalier qui abrite longtemps une pinte de montagne, il faut admirer les « trois Bernoises », souveraines lointaines, apparaissant dans une échancrure. Il faut admirer aussi, au sud, l'âpre corridor jurassien bordé des roches grises du Vaux qui au delà de la Glacière et du Groin du Vé, limitent la forêt mystérieuse du Devens.

Redescendez la pente, en foulant le tapis dru de ces hauteurs perdues, jusqu'à cet autre sapin, extraordinaire candélabre aussi, aux branches fracassées par l'ouragan de cette année. De là, en quelques enjambées, vous gagnerez la selle où la ferme de l'Abbaye s'est assise sereine, il y a des siècles, pour braver les frimas sous son vieux toit, non de bardeaux ordinaires, mais fait de myriades de « tavillons » d'argent, alignés au cordeau, minuscules lattes d'épicéa. Où sont les « tavillonners » d'antan? Tout au plus en retrouve-t-on encore un dans la région? En formera-t-il d'autres ou décidément, les métiers difficiles et lents resteront-ils méprisés par les générations montantes?

L'Abbaye, qui n'est autre que le domaine montagnard de l'Abbaye de la Lance, forme avec la Thormadaz qui doit son nom au bailli bernois Thormann, un mas de 206 hectares; constitué, en 1799 et 1802, par le maire de Boudevilliers, Louis de Pourtalès, conseiller d'État dès 1803, puis colonel fédéral, et l'un des signataires pour Neuchâtel du traité de 1815 avec la Suisse. Jadis, s'élevait sur un petit glacis voisin, le Chalet-de-Bois, aux Chambrier, incendié depuis longtemps. Plus tard, les Rougemont de la Schadau détiennent ces terres, auxquelles sont venus s'ajouter la Tête à l'Ours et divers fauchages. Le tout passe aux Rougemont de Læwenberg, puis, en 1923, à une société anonyme.

Non loin de là, en bordure du chemin, brille sous le ciel bleu, une sorte d'étang à source curieuse, jamais tarie, ayant l'allure d'un emposieu, dit Creux du Paz, servant de réservoir d'eau. Durant les terribles sécheresses de 1893, huit cents vaches et génisses purent venir s'abreuver de plusieurs milles à la ronde.

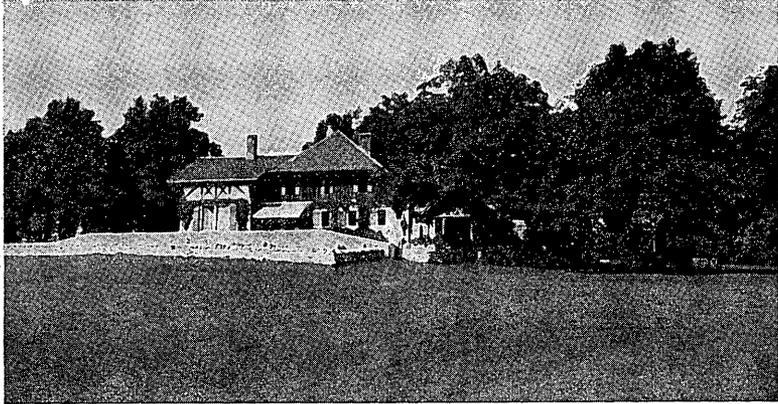
La Redallaz, le Creux de la Pey et les Serrolliets.

En suivant la petite route qui laisse à droite cette extraordinaire oasis, l'on parvient au chemin privé qui file derrière un « clédar » vers la Redallaz et le Creux de la Pey — ou de la Poix — domaines acquis, en 1764, de Charles-Victor de Büren, baron de Vaumarcus, par un Neuchâtelois, Pierre-Henry Meuron de Châteauneuf. Des amis sont témoins à l'acte, François le Chevalier de Rochefort et le capitaine Pompée Des Barres.

Quoi de plus agreste que ce chalet de la Redallaz, bâti en 1775 sur les pâturages de ce nom et accroché à la pente non loin de la construction, beaucoup plus vaste, moitié maison de maître, moitié ferme, qu'est le Creux de la Pey, perché en belvédère, face au

lac, au haut de ce chenal incurvé de prés et de sapinières qui dévale vers Provence, au nord du Mont Aubert ?

Ce coin de paysage de notre magnifique Jura avait jadis rempli d'enthousiasme l'artiste fort distingué qu'était le peintre Albert de Meuron qui y séjourna souvent l'été. Entre temps, ces domaines avaient passé à Pierre-Henry-Sigismond de Meuron, conseiller d'État, châtelain de Gorgier, qui avait arrondi ces terres, en 1834, par l'achat du Petit Serrollet, — jadis aux Jeanneret, aux Andrié, puis à Maximilien et à son fils Paul



Le Creux de la Pey ou de la Poix, sur Provence.

(Cliché prêté par M. Pierre de Meuron.)

de Meuron, — tandis que plus tard, en 1875, ce dernier, ingénieur, conseiller municipal de Neuchâtel et major fédéral du génie, se rendait acquéreur du Grand Serrollet, à cheval sur le Mont Aubert. On sait qu'Albert et Paul de Meuron étaient fils du célèbre peintre Maximilien de Meuron, ami de Lory père, fondateur de la Société des amis des arts et du Musée de peinture de Neuchâtel.

Philippe Godet ne se fait faute de signaler, dans son ouvrage sur Albert de Meuron, paru en 1901, le charme qu'avaient pour l'artiste ces pâturages inondés de soleil, la fraîcheur reposante des hêtres et les sonnailles du grand troupeau. Il parle de la bibliothèque du Creux de la Pey, aujourd'hui enrichie par M. Pierre de Meuron, ancien conseiller national, conservateur du Musée de peinture de Neuchâtel, propriétaire de ces domaines.

Du Creux de la Pey, hivernage de la région, l'on plonge en vue oblique sur l'onde bleue et le Vully, que l'on voit au loin des fenêtres de la maison et de sa jolie terrasse fleurie. Des Serrollets, l'on jouit d'un coup d'œil fort imprévu qui s'étend jusqu'au Léman. Une tradition veut qu'un contingent suisse ait passé le col du Serrollet pour tomber sur les Bourguignons, à Grandson.

Avoyère, Grange Neuve, Rusillonne, Pré à la Sage et Rochats.

D'autres Neuchâtelois avaient pris goût au bailliage de Grandson ! On trouve aux Rochats un « plan géométral », de 1750, en couleurs, dressé par un certain notaire Panchaud, du domaine qui appartenait alors dans cette région aux nobles et généreux Jonas et Henry



Le peintre Albert de Meuron

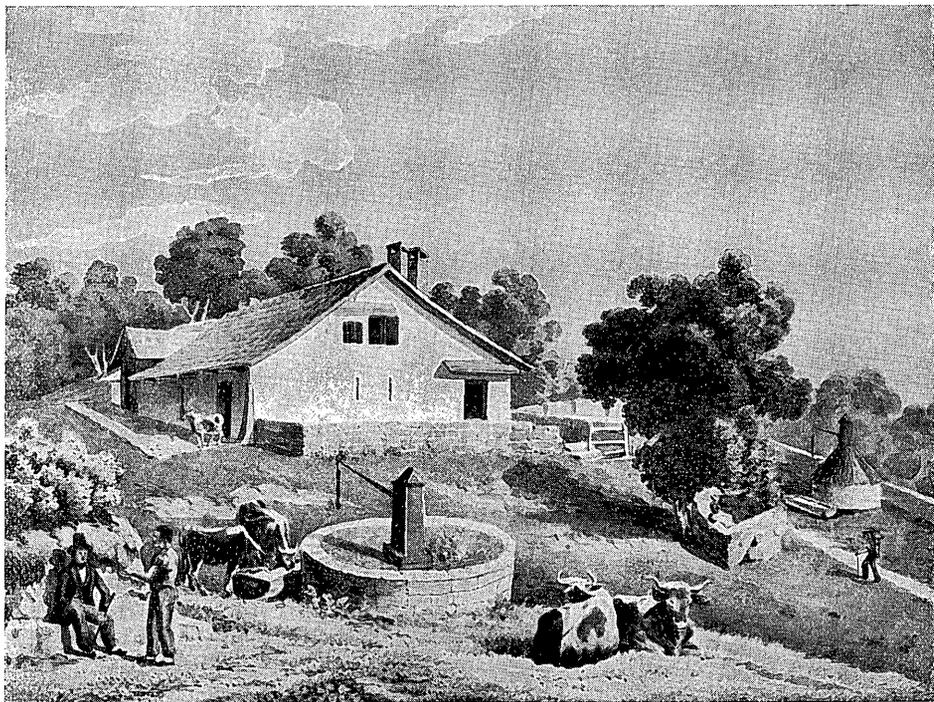
bien connu des Neuchâtelois et qui fit de nombreux séjours au Creux de la Pey.

(D'après une médaille de F. Landry, modèle communiqué par M. Louis de Meuron.)

Jeanneret, de Vaumarcus, bourgeois de Neuchâtel. C'étaient les petits-fils de Jonas Jeanneret, de Travers, anobli en 1695 par Marie de Nemours. L'un fut colonel de hussards au service de Prusse, l'autre, seigneur d'Essert, vivait à Champagne, près de Grandson. Leurs terres comprenaient l'hivernage des Rochats et le Pré à la Sage. Ce plan coloré montre — aux limites — la Redallaz des Büren, la Tête à l'Ours et la Grange Neuve, estivage du pasteur H.-F. Rognon, de Saint-Aubin, domaine que détiendra plus tard la famille de Coulon.

Depuis longtemps, tout près, le riant estivage de l'Avoyère, avec son signal du Mouron, haut perché, appelé le Truchet, d'où l'on jouit d'un panorama circulaire de toute beauté — à 1371 mètres d'altitude — appartient à la famille Du Pasquier. C'était, il y a plus de cent ans, propriété du colonel Claude-Abram Du Pasquier, fabricant d'indiennes, directeur au Bied et fondateur de la *Fabrique Neuve* de Cortailod, de réputation quasi universelle.

A quelque cinquante mètres en contre-bas de la cime du Truchet, enclavée dans les murs de l'Avoyère, s'était blottie au XVIII^e siècle déjà, la Rusillonne qui jusqu'en 1820 appartient au major François-Louis Rusillon, d'Yverdon, officier au service de France, celui dont parle F. Barbey dans *La mort de Pichegru* et F. Dubois, en 1915, dans les *Archives helvétiques suisses*. C'était, dit-on, placide et gros pansu des régiments Castella et d'Erlach, mêlé plus tard à toutes les intrigues de Cadoudal et Pichegru pour renverser



Vieille vue du Crosat, ferme et domaine, jadis à des Neuchâtelois.

(D'après une aquarelle inédite, propriété de la famille Hügli, à Colombier.)

Napoléon. Mais voici qu'un Neuchâtelois achète la Rusillonne et les Rochats! C'est le comte James-Alexandre de Pourtalès-Gorgier, amateur d'art et collectionneur, connu pour l'ensemble de toiles de maîtres qu'il a réunies dans son hôtel à Paris.

Ces deux mas qui ne seront plus séparés et dont de magnifiques forêts font le charme et la valeur, seront de 1840 à 1870, propriétés des notaires vaudois Apothéloz et Gaille, mais pour être acquis de nouveau par un autre membre de la famille Pourtalès. On paraît se disputer ces très belles terres, puisque des mains de Maurice de Pourtalès elles passent, pour quelques heures aux Vautier, de Grandson, puis à des marchands de bois français MM. Estignard et Barthod. Mais, en 1905, M^{me} Du Pasquier-Monnerat les rachètera et elles écherront par succession à MM. Henri et Raymond Burnier.

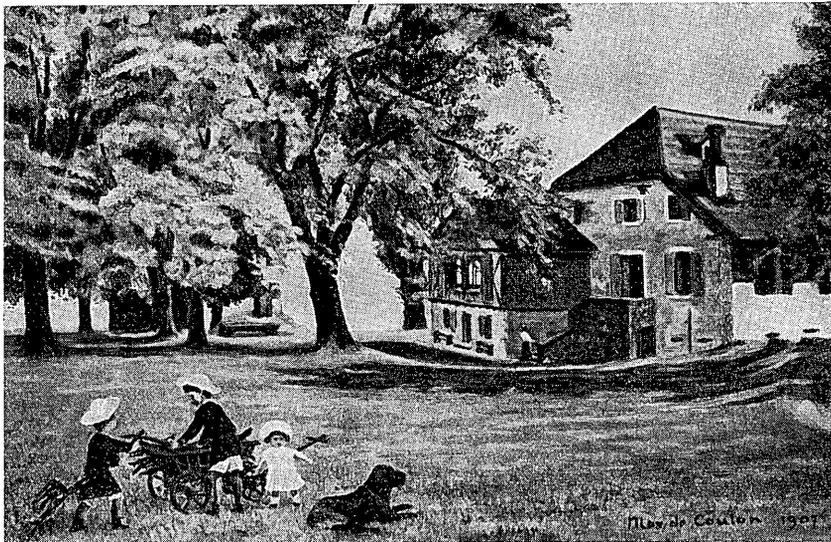
Si les propriétaires sont nombreux, il est plaisant de constater que depuis 75 ans... le fermier n'a pas changé! Quatre générations de Neuchâtelois bien connus, les Guillaume, des Verrières, tiennent successivement cette belle exploitation.

On trouve à l'auberge des Rochats qui, comme la Grand'Vy, s'éclaire à l'électricité par ses propres moyens, un petit cru bien frais de Bonvillars... qui fait claquer de la langue! En passant, goûtez-en; je ne vous dis que ça!

Le Pré à la Sage, un des beaux et grands estivages de la contrée, passera des Jeanneret aux Vouga, de Cortaillod! Mais les Neuchâtelois le lâcheront. Il sera aux Perrin, de Provence, en 1888, enfin, au Syndicat agricole de Moiry, en 1913.

Le Crosat et la Pidouze.

Il faut citer aussi le Crosat, dont on voit ici la reproduction d'une ancienne aquarelle propriété de la famille Hügli, à Colombier, domaine de 80 hectares acheté, vers 1600, aux Diesbach par les Mayor d'Onnens et apporté en dot en 1780 par Louise Mayor d'Onnens,



La Pidouze, en 1907, vieille maison et ferme neuchâteloises sur le territoire de Mauborget, jadis au géologue Elie Bertrand ; dès 1812, à la famille de Coulon.

à Louis Borrel, receveur du roi de Prusse, à Colombier, dans la famille neuchâteloise duquel il demeure jusqu'en 1921, avant d'être acquis par la commune de Fontanezier. Le Crosat, qui est à 1322 mètres d'altitude, se trouve à vol d'oiseau à peu près sur la ligne que l'on tirerait du Petit Serrolliet à Mauborget.

Sur cette même ligne, est assise aussi la Pidouze, ou « le Thévenon », un hivernage d'abord aux Pidou, au géologue Élie Bertrand, et à la famille de Coulon, dès 1812. Bertrand écrivit même un livre sur la Pidouze rempli de savoureuses considérations générales sur la nature.

C'est longtemps le rendez-vous de nombreux chasseurs neuchâtelois qu'y accueille le forestier Henry de Coulon, dans un décor rustique et charmant, encadré de grandes allées d'arbres, les unes naturelles formées de hêtres, les autres plantées en croix par Élie Bertrand et composées d'essences diverses, planes, ormes, frênes, sorbiers et aliziers.

Henry de Coulon, poète à ses heures, dédie à ses intimes en 1863 un recueil de vers édité chez Attinger, poèmes pleins de saveur : *Souvenir de la Pidouze*. L'auteur ne manque pas d'y rappeler la joviale humeur d'une bande d'amis, tireurs de bécasses :

Avec fracas la lourde cuisinière
 Entre en portant la fumante soupière.
 Chacun s'écrie et prend place à son rang.
 Qui comptera les coups du petit blanc
 Et les assauts répétés et rapides
 Aux plats de choux dressés en pyramides !

De la Pidouze, la vue est magnifique sur les deux versants. On voit des « Bernoises » au Salève, le Léman, tout le pays de Vaud et, au Nord, du Chasseron au Mont Tendre.

Et je ne parle pas de Vuissens, domaine récemment encore à un Neuchâtelois, des Petites-Montagnes sur Provence, des Brelingard, de la Saussarde, à des Neuchâtelois aussi. Et j'en oublie.

Cet aperçu se borne aux domaines de *montagne*, neuchâtelois, de la région du bailliage de Grandson ; descendre à Provence, à Bonvillars, à Corcelles, à la Lance, ou courir jusqu'au château de Dully, au Sauget, au château d'Éclépens ou à Malessert, serait une autre affaire.

Comment expliquer cet important groupement de terres neuchâtelaises en pays vaudois ?

Il s'explique, d'une part, en raison de frontières jadis plus élastiques, d'autre part, en raison de l'aisance et des possibilités qu'avaient procuré, il y a de nombreux lustres, à des Neuchâtelois actifs et travailleurs, la banque, le négoce et le commerce des toiles peintes.

Des réflexions sur la tendance à toujours mieux interdire le parcours des forêts au bétail, sur la coutume, ayant fait jurisprudence, de maintenir au propriétaire le droit de cueillir et de vendre ses gentianes sans réserve utile dans les baux à ferme, des réflexions sur le concept moderne des étables, sur l'économie forestière et rurale et sur la disparition de la petite vache de Montbéliard, remplacée peu à peu par le type du Simmenthal, mèneraient loin...

Il faut conclure.

[Cet article, paru dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* du 28 septembre 1935, a été reproduit en partie par le *Journal d'Yverdon* du 28 octobre 1935.]